

Comme notre leader à la Chambre l'a dit tantôt, certains députés ont soulevé la question de privilège et cela a occupé plus de la moitié des trois heures qui auraient dû être réservées au débat hier. C'est vrai que ce sont des députés de l'opposition qui ont soulevé la question de privilège, mais au moins six ministériels ont pris la parole à ce sujet. En outre, le gouvernement a utilisé une partie des trois heures pour les déclarations ministérielles. Ensuite, les députés de l'opposition ont présenté des pétitions, comme ils en ont tout à fait le droit, et notre leader à la Chambre a proposé que nous passions à l'ordre du jour. Si cette motion avait été acceptée par le gouvernement, nous aurions eu le temps de discuter de la motion de l'opposition et de la mettre aux voix. C'est ce que nous avons essayé de faire. Le gouvernement a utilisé tout autant de temps que l'opposition au début de la journée.

A mon avis, il est très important que la façon de procéder proposée par le gouvernement soit rejetée. Il est tout à fait concevable que le gouvernement prenne des mesures chaque fois qu'il y a une journée réservée pour empêcher les partis de l'opposition d'utiliser ces journées. Il est très important que le gouvernement n'empêche pas les journées réservées d'avoir lieu.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons entendu de bons arguments des deux côtés. Quand un député soulève la question de privilège et que cela met en jeu les deux côtés de la Chambre, les députés des deux côtés doivent participer au débat. C'est une chose dont il faut tenir compte.

Je n'ai pas le Règlement sous les yeux, mais il me semble que le temps que prend une déclaration ministérielle s'ajoute au temps de débat des motions donnant lieu à un vote. Vous n'avez donc pas besoin de tenir compte de cette intervention de dix minutes en rendant votre décision. Le fait est que l'opposition ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Elle ne peut pas retarder les affaires du gouvernement et dire ensuite que cela lui a fait perdre sa journée réservée.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais me permettre quelques brèves remarques. A mon avis, il n'y a pas lieu de tenir compte de cet incident dans votre décision. La journée a été consacrée ou non à l'opposition. Votre décision ne devrait pas dépendre du fait qu'un député ou un parti quelconque a empêché le débat.

Permettez-moi de formuler l'hypothèse suivante. Que se produirait-il si le parti au pouvoir utilisait des tactiques dilatoires pour retarder les délibérations durant la journée consacrée à l'opposition ou pour empêcher qu'elles n'aient lieu? D'une façon ou d'une autre, cette journée serait-elle censée avoir été consacrée à l'opposition? Si tel est le cas, je prétends que ces journées de l'opposition prendraient fin, car le gouvernement utiliserait toutes sortes de tactiques pour empêcher que les motions de l'opposition ne soient débattues.

Étant donné que nous ne sommes jamais parvenus à l'ordre du jour hier, le débat n'a pas eu lieu. Si dès l'appel de l'ordre du jour on avait délibéré ne fussent que pendant cinq minutes,

Déclarations de ministres

on aurait peut-être respecté le Règlement en principe. Toutefois, comme nous ne sommes pas parvenus à l'ordre du jour, j'estime que le gouvernement a tort de prétendre que la journée de l'opposition a eu lieu.

[Français]

M. le Président: Je remercie les députés pour toutes les interventions. Je dois différer ma décision à plus tard et à un moment plus approprié.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aux termes du paragraphe (2) de l'article 99 du Règlement, je m'empresse de déposer dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du comité mixte spécial des relations extérieures du Canada.

* * *

ANNONCE D'UN SPECTACLE

LA CHORALE DE L'ÉCOLE ELMWOOD

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans l'intérêt de ce que je pourrais appeler l'harmonie dans les environs de la Chambre, puis-je déroger un peu au Règlement et annoncer paternellement à mes collègues que la chorale de l'école Elmwood chantera à midi dans la rotonde de la Chambre des Communes.

M. le Président: La présidence a entendu avec vif intérêt l'annonce du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). La présidence se joint à lui pour inviter tous les députés à entendre une chorale remarquable. La présidence pourrait peut-être faire une légère entorse au Règlement en signalant aux députés qu'une de ses filles a fréquenté cette école.

* * *

• (1140)

RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je viens de déposer une déclaration sur les relations extérieures du Canada en réponse au rapport présenté en juin par le comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat. Nous parvenons ainsi à la conclusion d'un effort sans précédent de participation démocratique au développement de la politique étrangère du Canada.